**Conseil « N°4 - 2022-2026 » du LexFEIM**

**2 février 2023 - quorum atteint (15 présents/représentants sur 22 membres)**

PV approuvé lors du Conseil du LexFEIM du 17 mars

**Membres présents et représentés** : N. **Zémiac** (+ proc de K. **Hoyez**), H. **Gaba** (+ proc de M. **Bruno**), M. **Charité**, J. **Clerckx**, Ph. **Gast**, E. **Denis**, M. **Gonzales**, Z. **Brémond** (+ proc de M. **Cherbi**), S. **Calme**, A. **Kone**, P. **Chabal** (+ proc de G. **Lebreton**)

**Associés** : J. **Bridenne**, A. **Cayol**

**Excusés** : G. **Fleury Le Gros**, K, **Hoyez**, Ph. **Corruble**, D. **Guével**, G. **Lebreton**, M. **Cherbi**, G. **Lô**, LP **Gratton**, M. **Bruno**

**Absents** : C. **Human**, JM **Roy**, P. **Fleury** Le Gros, M. **Guénolé**, MC **Lebreton**

*Ce premier conseil de 2023, excellemment organisé par Mme N. Zémiac, fait largement place aux activités et défis pour l’année : critères d’activité, travail des axes et thèses, HDR, post-doc, dont le bilan est et sera de plus en plus important en vue de notre évaluation et de notre rayonnement.*

**Partie I – INFORMATIONS**

1. Le LexFEIM est fort de 9 doctorants (+ inscriptions en cours), 5 contractuels et ATER très actifs dans les projets en cours et ils en sont remerciés, 15 associés, 8 MdC « classe normale », 3 MdC « hors classe », 1 MdC « échelon exceptionnel », 3 profs. : félicitations à M. Guénolé et M. Bruno pour leur repyramidage. Que tous soient encouragés pour le dossier d’avancement à déposer avant mi-février. Notre communauté de 45-50 personnes est soudée et active (colloques, ouvrages, projets, débats, …) de manière homogène.

2. A. Cayol présente sa participation avec E. Gaillard le 4 janvier 2023 à l’émission de **France Culture** « Esprit de justice » pour leurs travaux sur le droit et le transhumanisme, travaux publiés et liés à la Chaire « Normandie pour la Paix », qui a créé une collection dédiée chez Peter Lang.

3. R. Titiriga, 1er professeur invité 2023 a animé le 16 janvier une séance de travail (sur l’ouvrage qu’il dirige *Techniques d’interprétation*) ayant rassemblé aussi S. Calme, M. Charité, Z. Brémond, A. Cayol, LP Gratton. Le livre comprendra une 15 de chapitres, dont l’un de D. Didier/LM Michel, et plusieurs collègues de Nancy où R. Titiriga a soutenu sa thèse.

4. Z. Brémond a invité le 26 janvier dans le Master CT deux responsables de services territoriaux pour une table-ronde sur « Les CT face à la transition écologique" : Mme Treillard et Mr Taboui. Cette belle initiative, qui fera l’objet d’un Cahier du LexFEIM n°3, réhausse la visibilité du département et de nos formations, bonne synergie entre laboratoire et département. Une « suite » est prévue : le 3 mars une table ronde sur l’intercommunalité dans le M1 et M2 CT.

5. Notre budget « de transition » est d’un montant comparable à 2022, soit 22 000 € mais, dans l’esprit, c’est déjà un budget « par projets » et le calcul pour 2024 dépendra de nos projets présentés lors du Conseil de septembre 2023, d’où l’importance de ne pas laisser passer la fin de l’été sans préparer tous nos projets pour 2024. Pour le moment, sur 22 000 €, nous avons eu environ 800 € de dépenses diverses, environ 900 € de *per diem* d’un prof. Invité (NB : son billet a pu être pris sur le reliquat 2022 – merci et bravo à Nathalie !), et il faut prévoir les subventions colloques (Cf. infra : 4500 et 3000 €), deux profs. Invités (environ 2 x 1500), au moins une soutenance de thèse (bravo !), un équipement audio-visuel (Cf. infra: entre 3500 et 5000 € mais aide exceptionnelle demandée à l’UHN), 1500 € de provision sur la multiligne, et - si possible - modernisation du parc informatique à la demande des doctorants. Le détail des dépenses est disponible au laboratoire.

6. LP Gratton, membre associé depuis le 1er/12/2022, a déposé à La Fondation du Barreau du Québec notre candidature à un financement (6000 €) d’un important ouvrage sur « Les droits fondamentaux des peuples autochtones à l’ère du numérique ». La réponse est attendue en mai 2023. Le projet a suscité un bel enthousiasme tant au Havre qu’à Caen (et des collègues québécois) avec (sauf omission) : Th. Besse, Z. Brémond, S. Calme, A. Catherine, A. Cayol, M. Charité, L. Cloud, E. Gaillard, LP Gratton, A. Kone, S. Porcher.

7. JN Castorio, Y. Alix et P. Chabal ont été invités à Davos pour le 18 janvier ("petit déjeuner Pakistan" et "déjeuner Karachi, Gwadar, Le Havre") dans le cadre du « Dialogue Eurasiatique du Havre » lancé à la suite du colloque « Eurasie » du LexFeim de mai 2022. La visibilité obtenue ne remplace pas la publication imminente de l’ouvrage du colloque, mais l’UHN a signé 2 MoUs avec des institutions pakistanaises, et se voit proposer un projet de campus sur place, qui dépasse le cadre du LexFEIM.

8. **RAPPEL 1** : plus nous serons nombreux connectés au **colloque BIODIVERSITE de Libreville** des 9-10 mars 2023 (la salle Olympe de Gouges est réservée), plus nous renforcerons nos liens avec les collègues gabonais, initiés par H. Gaba. Comme ce colloque a été lancé sous la direction LexFEIM de Michel, je serais très heureux qu’il dise quelques mots lors de l’ouverture.

**RAPPEL 2** : des collègues de Libreville devraient participer au colloque de Nouakchott (cf infra), renforçant ainsi la synergie entre laboratoires.

9. Le 28 février, le Centre de Droit Européen Le Havre / Al Farabi (Almaty) organise en mode hybride (<https://zoom.us/j/98141753177>) un séminaire sur les « *Aspects juridiques de la coopération entre l’UE et le Kazakhstan* » (Michel avait abordé la question dans un colloque récent). Votre large présence serait appréciable étant donné ce **centre co-créé en 2015** et le **projet d’une Antenne d’Al-Farabi au Havre**. Les collègues d’Almaty sont ceux que beaucoup d’entre vous ont rencontrés lors de colloques 2014, 2016, 2017, 2019, 2021 et vont rencontrer en Corée en 2023.

**Partie II – DELIBERATIONS**

1. Approbation du PV du Conseil du LexFEIM du 1er décembre 2022, allégé des points dont G. Fleury Le Gros ne voyaient pas l’utilité (comparer librement le PV envoyé début décembre et celui attaché à la convocation du 2 février).

🡪 **Unanimité des présents et représentés**.

2. Confirmation du soutien du Conseil à la demande d’Accompagnement Spécifique Recherche de M. Charité (vote électronique organisé avant le 30 janvier, date de dépôt : 20 voix pour sur 22 votants, dûment notifié à la DIRVED). Bonne chance à lui ! que d’autres collègues candidatent en 2024 !

🡪 **Unanimité des présents et représentés**.

3. Allocations doctorales (depuis cette année : fusion des demandes « établissement » et « région »). Deux demandes sont examinées (H. Gaba sur « ***La formation du salarié*** » et P. Chabal sur « ***La nouvelle Asie entre OCS, UUEA, CICA, ASEM et ASEAN*** ». Un double vote a lieu : sur l’acception des deux dossiers et leur classement (1° dossier « Asie », 2° dossier « salarié).

🡪 **Unanimité des présents et représentés**.

4. Confirmation des subventions colloques 2023 (principe évoqué le 20 octobre et voté le 1er déc. mais budget du labo adopté formellement par le CA du 15 décembre) : 4500 € pour « Le retour de l’Etat » (à Nouakchott les 13 et 14 juin 2023 : programme présenté par G. Lô et M. Fall : la publication interviendra chez Legitech ou L’Harmattan) ; 3000 € pour « Eurasian legal systems » (à InHa les 11-12 mai 2023 programme présenté le 1er déc. par P. Chabal : publication chez Peter Lang).

🡪 **Unanimité des présents et représentés**.

5. Acquisition d’un équipement audio-visuel de connexion du LexFEIM pour des visio-conférences et séminaires. Avantage : ne pas dépendre des réservations (salle O. de Gouges …) et avoir des réglages fixes pour joindre les collègues étrangers dans des séances de travail fréquentes. P. Chabal a demandé au Président une aide exceptionnelle : 2 scénarios i/ une aide RIN exceptionnelle, ii/ une inscription au Budget Rectificatif n°1 (avril-mai) pour 1500 à 2500 €. Le coût estimé (devis en cours : cf. N. Zémiac) étant de 3500 à 5000 €, le coût pour le LexFEIM serait de 3500 à 2500 €.

🡪 **Unanimité des présents et représentés**.

6. Demandes **d’inscriptions en doctorat** : depuis l’été 2022, toutes les demandes, transmises par mail (N. Zémiac), sont imprimées pour leur étude commune dans le LexFEIM : une grosse vingtaine reçue, dont seules quelques-unes ont été inscrites. C’est une déperdition, qui est dommage. P. Chabal a souhaité et souhaite, surtout les premiers mois de l’année universitaire, des rencontres au labo pour discuter de quels collègues souhaitent diriger telle ou telle thèse. Avantages : étoffer le nombre de nos doctorants (9 à ce jour après 3 soutenances en 2022), équilibrer les directions de thèse entre collègues, diriger par binôme « collègue titulaire de la HDR (7 au LexFEIM) et collègue en cours de HDR (8 au LexFEIM) ». Une telle réunion est proposée pour le **vendredi 10 février** à 12h ou 12h30 au labo, après quoi toutes les demandes de thèse sans direction dans le LexFEIM seront rejetées.

7. Les **Inscriptions en HDR** sont cruciales pour notre évaluation. Il faut les encourager. Les règles vous ont été transmises par PJ avec l’invitation au Conseil du 2/2. En réponse à des questions posées en Conseil le 2/2, la seule condition formelle est d’être **titulaire d’un doctorat** et d’être **approuvé par la Commission recherche**. La pratique suggère certes quelques années de recherches et publications entre le Doctorat et la HDR mais la HDR est **un diplôme, non un concours**, et il n’est pas besoin d’être en poste, etc., pour la présenter. Les règles de constitution du dossier varient entre les sections CNU et les membres intéressés à la présenter peuvent demander conseil aux titulaires de la HDR dans leur section (un membre du LexFEIM est membre élu de la Commission Recherche), qui tous peuvent être « Garant » de HDR.

Nous accueillerions ainsi en 2023-2024 des demandes d’inscription de Ph. Gast, de I. Eba Nguema (**Libreville**), Ikboljon Qoraboyev (**Astana**) et Hamoud Tfeil (**Nouachott**). Tous les membres du laboratoire sont encouragés à passer leur HDR : ils seront activement soutenus et encouragés par tout le laboratoire. Aucune HDR de membre du laboratoire n’a été soutenue depuis 2019.

A noter que chacun peut aussi mobiliser ses contacts pour inciter, sur une base thématique, des collègues à s’inscrire en HDR chez nous, selon nos spécialismes avérés.

8. De même, il est important pour notre évaluation, que nous accueillions des collègues en séjour post-doctorat. Ils peuvent souvent candidater à des programmes de financement, donc venir sans émarger à un budget de l’UHN. Souvent les contacts avec ces collègues (étrangers) permettent de découvrir de tels programmes : 1) le programme **WINNING NORMANDIE** (Dr Arash Beidollahkhani, Iran), 2) bourses **Maison des Sciences de l’Homme/IFEAC** (Dr Dildora Khodjaeva, Ouzbékistan/ Dr Aidana Otynshiyeva, Kazakhstan).

9. J. Clerckx, évoquant les très fortes tensions sur le vivier d’enseignants mobilisables par la section et le besoin de chercheurs pour certains enseignements, propose que « le laboratoire encourage les doctorants LexFEIM, en concertation avec leur directeur de thèse, à dispenser des enseignements coordonnés par la section des cours de Droit et Science politique ».

🡪 **Unanimité des présents et représentés**.

**Partie III – REFLEXIONS**

1. Dans le fil d’une innovation (**accueil de stagiaires** au LexFEIM), après Mr Moreau en juin 2023, une demande d’aide nous parvient de **Mr Puscasu (étudiant en droit à Galati, Roumanie**) pour un stage de 3 mois en droit de la propriété intellectuelle. Ph. Gast a pris contact avec Maître Morel (Le Havre) mais rien n’est finalisé. Il serait très utile que les membres du LexFEIM aident à trouver un tel stage.

2. Dès mars, l’UHN va arrêter ces « **critères d’activité** » sur la base desquels seront attribués les budgets 2024 des laboratoires. Deux réunions d’un Groupe de Travail ont eu lieu les **12 et 23 janvier**, deux autres sont prévues pour les **14 et 28 mars** (avant la Commission Recherche de fin mars, début avril, qui fixera lesdits critères). Il est proposé une réunion du laboratoire (ou un conseil formel avec vote si vous le jugez nécessaire) pour clarifier notre position avant les réunions de mars (de toute façon une telle réunion sera sans doute nécessaire si le Président me convoque en mars sur l’avenir des 2 laboratoires en droit avec notre collègue N. Guillet, directeur du CERMUD – cf. infra)

<https://www.ouvrirlascience.fr/types-de-documents-productions-et-activites-valorisees-par-la-science-ouverte-et-eligibles-a-une-evaluation/>

3. Colloques 2024 (à présenter au Conseil du 1er juin / à détailler au Conseil de septembre 2023) :

- H. Gaba et A. Cayol : « Activité économiques à l’aune des droits fondamentaux »

- P. Chabal/Cermud : « Les radicalités »

 NB : tous les colloques s’efforcent d’avoir lieu **entre février et juin**. Les **textes** écrits des communications sont envoyés aux organisateurs **au plus tard un mois avant** le colloque.

 PS : quid des colloques évoqués : « L’Invisible », « Jeu-Jouet-Droit » ? Merci de préciser.

4. Les présentations des axes ont été réécrites par les responsables d’axes sur le site du LexFEIM.

Axe 1 « **Droits fondamentaux, bioéthique, biodiversité** »: J. Clerckx présente l’évolution de cet axe historique (Gredfic, Lexfeim) et une « école du Havre » du positivisme sociologique, avec désormais une évolution vers l’actualité de la bioéthique et de la biodiversité. Deux voies sont explorées : i/ la constitutionalisation du droit à l’avortement vers ( ?) son insertion dans les droits fondamentaux, ii/ des droits de l’environnement dans une approche post-anthropocentrée : vers ( ?) les droits de la nature, voire des droits fondamentaux non-humains ?

Axe 2 « **Enjeux internationaux et sécurité** »: P. Chabal présente des recherches orientées vers un « retour » de l’échelon étatique en concurrence avec les autres niveaux (global, régional, local), et surtout le niveau régional, dans un contexte par ailleurs de déplacement des formes de puissance vers « l’économisation » ou la « commercialisation » de l’activité étatique par excellence – la diplomatie – et où les facteurs de sécurité tendent vers ceux de la stabilité économique et financière.

Axe 3 « **Droits des activités économiques et droits des espaces marins** »: H. Gaba présente l’ouverture de l’analyse des activités maritimes et de la mer vers leurs dimensions économiques, dans une vision qui tire les conséquences des évolutions par ailleurs constatées dans les axes 1 et 2. Les recherches ont ainsi vocation à aller de thèmes précis (droits des sociétés, droit fiscal …) aux grands enjeux juridiques de notre temps (les interactions entre le droit économique et les autres dimensions du droit).

5. La mise en réseau du LexFEIM (facilitée au plan technique par l’acquisition d’un équipement de liaison internet/zoom, exige au cours de la fin de l’hiver et du printemps, d’établir une liste et une pratique de contacts réguliers avec tous nos partenaires. Ce recensement permettra i/ de prendre conscience concrète de nos ramifications (Afrique, Asie, Amérique, Europe) et de systématiser, par exemple lors des colloques, les participations de plusieurs continents.

Par ailleurs en matière de professeurs invités, l’accent sera mis sur le principe de réciprocité. Les collègues invités au Havre (2 à 3 chaque année) ont vocation à inviter un membre du LexFEIM dans leur université : pour 2023 : InHa à Inch’eon, UCAD à Dakar, Al Farabi à Almaty.

Une demande de membre invité nous parvient de Libreville. Nous délibérerons en juin.

6. L’évolution de la recherche en droit à l’UHN (deux laboratoires depuis le 1er janvier 2019) a vocation à être recentrée. Ce vœu, formulé dans la mise au point du Contrat d’Etablissement en cours de signatures et devant s’appliquer à la rentrée 2023-2024, suggère plusieurs hypothèses, qu’il appartient aux instances centrales de proposer.

Par anticipation, toutefois, *« les membres du Conseil de laboratoire LexFEIM, après en avoir* débattu *(une* délibération *serait mise à l’OdJ d’un prochain Conseil), notamment de l’existence de deux laboratoires pour les disciplines des sections 01 à 04 du CNU et* ***prenant pleinement en compte le vécu et les vœux des doctorants et leurs besoins matériels de travail (le local C110 accueillant l’ED, ils y ont tous depuis 2019 toujours accès)****, indiquent :*

*i/ qu’ils ne sont* ***pas favorables*** *à une fusion entre une UR nationale (UR/EA 1013 - LexFEIM) et une UR/JE rattachée à l’UHN (CERMUD) créée en 2019 pour une année*

*ii/ qu’ils sont* ***favorables*** *à accueillir bien volontiers les membres du CERMUD et s’engagent à travailler activement avec eux afin d’enrichir les axes de recherche et les activités du laboratoire. »*

7. M. Gonzales présente un nouveau projet de « Concours de révision constitutionnelle » proposé par l’équipe d’enseignants de Droit Constitutionnel. Des contacts seront pris avec la Faculté et le Département pour rendre une telle et belle initiative possible. Il serait utile que le Département et la Faculté acceptent de mettre l’idée à l’OdJ d’un prochain conseil.

 Le prochain Conseil du LexFEIM aura lieu le jeudi 1er juin (avec d’ici là – espérons-le – une surprise)

**17h00**

Présentation de travaux : après M. Gonzales (mars 2022), Z. Brémond (septembre 2022) et M. Charité (décembre 2022), **A. KONE** présente sa thèse « **Le discours américain de la protection internationale des droits de l’homme. Contribution à l’étude de la mise en œuvre du Droit International** » (Octobre 2020, Orléans). Il explique que la notion de « discours », en théorie du droit plus généralement qu’en droit public seulement, est à la fois discours *du* droit (prescriptif) et discours *sur le* droit, notamment le droit fédéral américain. Ce discours tend à confondre la réalité des droits de l’homme tels qu’appliqués en droit interne aux Etats-Unis avec les références et les normes du droit international, ces dernières demeurant un enjeu mais la primauté allant au droit interne (« réserves » du droit interne) par effet de puissance qui permet au pays de tenter d’imposer sa vision interne dans le droit et les relations internationales.

Il est proposé, en clôture d’année, le **1er juin 2023**, un **débat** sur les 4 présentations depuis juin 2022, débat **animé** par les quatre exposants : **M. Gonzales, Z. Brémond, M. Charité et A. Kone**.

**17h30 – verre de jus de fruit**

*Un grand merci à Nathalie Zémiac pour son aide dans la préparation de ce Conseil du LexFEIM !*

\*\*\*